



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 18 novembre 2016

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVY, MM. BOUVARD, FEVRIER, GUERINET, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers et Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire.

Absents excusés :

Bureau : MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, CITRON, MALET, MAMEAUX.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, MMES FAUTRAT et PASQUET, Commune nouvelle Le Malesherbois, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Mme NOURY, Conseil régional, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 octobre 2016 (*envoyé par mail*)

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Regroupement des Offices de tourisme en EPIC :
 - . création d'un poste de Chef de projets tourisme de 6 mois auprès du CDG 45
 - . demandes de subvention LEADER et CRST
- Adhésion au dispositif VIGIFONCIER
- Point sur l'avenant à la Convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et les remercie de leur présence, salue Mme la Sous-préfète. Elle fait part des personnes ayant demandé à être excusées, notamment Mme DUBOIS, Député du Loiret.

Mme BEVIERE, indique que M. James BRUNEAU lui a donné pouvoir. Constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 octobre 2016

Mme BEVIERE revient sur les principaux points à l'ordre du jour : présentation des dossiers CUMA, regroupement des Offices de tourisme en EPIC, induisant la création d'un poste de Chef de projets tourisme, points d'avancement sur le Contrat de ruralité et la Convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau.

La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- « Acquisition d'un déchaumeur rapide à disques indépendants et d'un semoir à engrais verts », CUMA du Sanitas.

La CUMA du Sanitas envisage l'acquisition d'un néo-déchaumeur de grande largeur couplé à un semoir. Six adhérents se sont engagés dans cet investissement.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de déchaumage et une qualité de travail accrue. Avec une largeur de travail de 5 mètres permettant de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles. Ce choix d'investir dans un matériel de plus grande envergure est justifié par une augmentation de la surface de travail, passant de 500 à 800 hectares.

Cette largeur permet également d'obtenir un débit de chantier important afin de répondre dans un laps de temps restreint, aux surfaces à déchaumer, notamment grâce à son système de disques indépendants qui permet de travailler à de plus grandes vitesses.

De plus, l'ajout d'un semoir à engrais vert monté sur le châssis, permettra de réaliser le semis de couverts en direct, ce qui a pour but de réduire le nombre de passages dans la parcelle et de protéger le sol de l'érosion et du lessivage de l'azote dans les eaux souterraines.

L'utilisation de techniques culturales simplifiées prend en compte l'agronomie et l'environnement en vue de la préservation des sols. Par conséquent, cette volonté de simplification impulsée par les exploitants passe par l'utilisation d'outils qui permettent à la fois d'avoir un travail du sol raisonné et une gestion mécanique « des plantes dites nuisibles à la culture ».

Ce déchaumeur permet donc :

- d'avoir un travail du sol fin, idéal pour des semis simplifiés, tout en préservant l'écosystème et la vie du sol
- de créer un mulch garantissant une bonne couverture du sol ce qui limite les phénomènes d'érosion, de lessivage et permet d'avoir une bonne réserve en eau après moisson
- d'avoir un désherbage mécanique de la parcelle. En effet, des déchaumages successifs après moisson permettent la levée des adventices. L'intervention du déchaumeur permet de les détruire mécaniquement et évite donc l'utilisation de produits phytosanitaires, ce qui va dans le sens de la réduction de l'utilisation de ces produits
- l'implantation de couverts et pièges à nitrates en un seul passage par l'action combinée du déchaumeur et du semoir.

M. BOUVARD explique le fonctionnement de ce type de matériel et rappelle son intérêt, pour la biodiversité.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 36 200 € HT.

La subvention régionale demandée est de 12 600 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE précise que le nouveau solde de la mesure 34, après acceptation de ce dossier, est de 54 400 €.

Contrat de ruralité : signature de l'accord cadre

Mme BEVIERE passe la parole à Mme la Sous-préfète, qui revient sur le Comité de pilotage du 15 novembre. Elle précise que le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est un des territoires les plus avancés en Région, avec le PETR du Perche et le Pays Loire Beauce.

Les membres de ce comité sont le Pays, les EPCI du territoire, le Conseil régional du Centre-Val de Loire, le Conseil départemental du Loiret, les services de l'Etat, la CAF, la Caisse des Dépôts et Consignation.

Mme la Sous-préfète rappelle les 6 volets des contrats de ruralité :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ; Aménagement d'espaces publics
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire; Mobilité durable
5. La transition écologique et énergétique
6. La cohésion sociale. Services à la population
7. Animation du Contrat de Ruralité / ingénierie de projets

L'objectif est de signer la convention cadre avant la fin de l'année 2016, la signature du contrat lui-même étant plutôt envisagée en 2017.

Il est rappelé la nécessité, pour le Pays, de se transformer en PETR pour pouvoir signer ce contrat.

Mme la Sous-préfète rappelle que les contrats de ruralité sont loin des politiques de guichet, l'objectif étant bien de définir un projet de territoire, rejoignant celui du Contrat avec la Région. Le Conseil régional est d'ailleurs signataire.

Les projets sont donc étudiés en fonction de l'intérêt territorial qu'ils représentent, à l'échelle de la commune et de son intercommunalité.

Mme BEVIERE précise que pour le projet global présenté par le Pays, toutes les thématiques sont abordées.

Mme BESNIER précise que les financements régionaux passent par le contrat de solidarité territoriale.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

L'article unique est modifié comme suit :

« d'autoriser la Présidente à signer la convention cadre préalable au Contrat de ruralité préparé par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais avec les Communautés de communes de son territoire, dans l'attente de sa transformation en PETR. »

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération, modifiée, est approuvée à l'unanimité.

Regroupement des Offices de tourisme en EPIC : création d'un poste de Chef de projets tourisme de 6 mois auprès du CDG 45

Mme BEVIERE rappelle que les objectifs de la création de ce poste (évoqués lors du précédent Bureau) sont de préparer l'avenir, en travaillant à la structuration d'un l'office de tourisme intercommunautaire sous forme d'un EPIC.

Il s'agit donc de finaliser la démarche initiée depuis 2015 avec les Communautés de communes et l'Agence de Développement et de Réservation touristique du Loiret.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est approuvée à l'unanimité.

Regroupement des Offices de tourisme en EPIC : demandes de subvention LEADER et CRST

Mme BEVIERE rappelle que le Pays accepte de porter le poste de Chef de projets si celui-ci est financé à 100%.

M. BOUVARD évoque la possibilité d'un soutien financier des Communautés de communes, en direct auprès du Pays, pour financer la part restant à la charge du Syndicat.

Mme BEVIERE indique que pour le moment, le poste « fonctionnement » est pris en charge par le Pays.

La délibération vise précisément à faire les demandes de subvention auprès du CRST et du programme Leader.

M. TARTINVILLE rappelle l'importance de la concertation autour de ce thème.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est approuvée à l'unanimité.

Adhésion au dispositif VIGIFONCIER

Mme BEVIERE rappelle l'objectif de ce dispositif, présenté lors du Bureau du mois de mars 2016, et les enjeux pour le territoire.

Le coût de la mise en place du dispositif, sous forme d'une convention d'utilisation, est moindre si elle est portée par le Pays. Un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est possible, à hauteur de 80%.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est approuvée à l'unanimité.

Point sur l'avenant à la Convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui présente l'état d'avancement de la rédaction de l'avenant à la convention et la liste des projets sollicitant des subventions.

5 thèmes sont abordés :

- la réhabilitation thermique des bâtiments publics
- la modernisation de l'éclairage public
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
- le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- la production d'énergies renouvelables locales.

Après accord de la DDT du Loiret et de la DREAL, le document sera adressé au Ministère de l'Environnement. La totalité de l'enveloppe disponible pourrait être atteinte.

Affaires diverses

- Appel à projets « Démarche copropriétés à énergie positive ».

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt, envoyé aux territoires lauréats TEPCV.

M. TARTINVILLE souhaite que cet appel soit relayé auprès des collectivités du territoire.

David VOYER précise que l'information a été envoyée aux Communes et Communautés de communes.

- Forum Santé.

Mme BEVIERE revient sur le Forum santé organisé le 8 novembre à Malesherbes.

Mme la Sous-préfète confirme l'intérêt de ce type de manifestation et indique qu'elle a senti les intervenants et participants concernés par le sujet.

Le diagnostic de l'Observatoire régional de santé est très riche en informations et les thématiques abordées variées. Les actions à mettre en place semblent possibles.

Mme BEVIERE revient sur les 9 ateliers thématiques et indique le nom des structures co-animatrices qui se sont manifestées depuis le Forum auprès du Pays.

M. THION espère que l'Agence régionale de santé (ARS) a pu prendre la pleine mesure du traumatisme lié à la fermeture de la maternité.

M. TARTINVILLE précise que la Ministre de la Santé n'a pas répondu au recours fait par le Pays, alors que l'ARS l'avait fait.

- Départ du Bellegardois vers le Pays Gâtinais.

Mme BEVIERE précise que le Pays a reçu copie de la note envoyée par la Préfecture au Pays Gâtinais.

A ce jour, il n'est pas précisé si le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais doit prendre une délibération acceptant le départ de la Communauté de communes du Bellegardois.

Mme la Sous-préfète estime que oui, notamment pour que le départ puisse se faire au 1^{er} janvier 2017. La Présidente précise que pour le moment, il n'y a pas eu de demande officielle de la part du Bellegardois.

M. FEVRIER rappelle les nombreux échanges entre la Communauté de communes et les services de l'Etat. Les conséquences ont un impact sur les SCoT, les Contrats de Pays, les Syndicats de ramassage des ordures ménagères, etc.

- Natura 2000.

M. GUERINET indique que le changement de périmètre du programme Natura 2000 a été validé par l'Union Européenne, ce qui induit un changement des membres du Comité de pilotage.

Le Préfet souhaite que cette modification se fasse rapidement.

Le Président du Comité de pilotage souhaite un décalage début 2017, pour tenir compte des fusions et des nouveaux élus des Communautés de communes.

Concernant le projet de pâturage, M. GUERINET revient sur le rendez-vous avec deux éleveurs qui se sont manifestés auprès du Pays. En lien avec la structure animatrice, BIOTOPE, il est envisagé de leur confier l'entretien sur quatre zones test. En parallèle et en attendant leur installation, la Chambre d'agriculture du Loiret va les accompagner dans la création de leur activité. A terme, il est souhaité que cette activité de pastoralisme puisse être viable économiquement. Le plan de pâturage à l'échelle du Pays reste à consolider.

- Dates à retenir.

16 décembre à 17h, à Bellegarde : Comité de pilotage (élargi au Comité syndical) du Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises du Pays.

En amont, le Bureau de Pays se réunira à 15h.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h10.

Monique BEVIERE, Présidente